



HAL
open science

Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes

Laure Bereni

► **To cite this version:**

Laure Bereni. Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes. Christine Bard. Les féministes de la 2ème vague, Presses universitaires de Rennes, pp.27-41, 2012, 978-2-7535-1808-7. halshs-01349832

HAL Id: halshs-01349832

<https://shs.hal.science/halshs-01349832>

Submitted on 1 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Collection « Archives du féminisme »

Dirigée par Christine BARD

Sous la direction de
Christine BARD

La collection « Archives du féminisme », en lien avec l'association du même nom, propose des ouvrages collectifs ou individuels sur les mouvements d'émancipation et de libération des femmes et s'interroge sur leurs effets politiques, sociaux et culturels. Elle souhaite encourager les recherches en sciences humaines dans ce domaine et incite au renouvellement de l'historiographie grâce à une meilleure connaissance des sources archivistiques, imprimées, orales ou audiovisuelles.

Geneviève LEFORT,

L'éducation des mères. Olympe Gevin-Cassal, inspectrice générale de l'enfance (1859-1945), 2011, 290 p.

Séverine LIATARD,

Colette Audry, 1906-1990. Engagements et identités d'une intellectuelle, 2011, 396 p.

Sandrine DAUPHIN,

L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité?, 2010, 136 p.

Alice PRIMI,

Femmes de progrès. Françaises et Allemandes engagées dans leur siècle, 1848-1870, 2010, 318 p.

Colette COSNIER,

Les Dames de Femina. Un féminisme mystifié, 2009, 310 p.

François CHAIGNAUD,

L'affaire Berger-Levrault : le féminisme à l'épreuve (1897-1905), 2009, 268 p.

Françoise FLAMANT,

À tire d'elles. Itinéraires de féministes radicales des années 1970, 2007, 176 p.

Christine BARD et Janine MOSSUZ-LAVAU (dir.),

Le Planning familial. Histoire et mémoire (1956-2006), 2007, 216 p.

Christine BARD, Annie METZ et Valérie NEVEU (dir.),

Guide des sources de l'histoire du féminisme, 2006, 448 p.

Les féministes de la deuxième vague

(2/2)

Archives du
Féminisme



degré d'informalité, dont témoigne l'éphémère « point G » croisant féminisme radical et altermondialisme (ici étudié par Ariane Jossin et Lilian Mathieu).

On voit donc qu'il faut complexifier les clivages (radicales/réformistes; différentialistes/antidifférentialistes; bourgeoises/prolétaires; théoriciennes/praticiennes) que proposait l'historiographie du féminisme dans les années 1970. D'autres identités, non sans clivages, ont depuis pris une grande importance, issues des minorités au regard de l'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle... Dans un contexte français très particulier, qui met en tension le particulier avec l'universel dans une nation voulue « une et indivisible », le féminisme prend nécessairement des couleurs particulières. Mona Ozouf, revenant sur son « enfance bretonne », estime à juste titre que « le parcours biographique corrige, nuance, complique à l'infini la vision absolutisée des identités⁵⁴ ». Il évite sans doute de verser dans une logique identitaire. Christiane Chaulet-Achour à propos de la vie et de l'œuvre de Leïla Sebbar, qui écrit dans sa langue maternelle, le français, et « ne parle pas la langue d'Aïsha et de Fatima », donne une idée de la part de méprises, de malentendus et d'imaginaire qui fabriquent nos identités.

C'est justement parce qu'il n'est pas facile d'écrire une biographie et de faire de la prosopographie que cet ouvrage est utile. Il prépare à sa manière le futur Dictionnaire biographique des féministes d'Olympe de Gouges au MLF⁵⁵. Il montre en tout cas la diversité d'un mouvement dont de nombreuses composantes sont encore pour le moment méconnues.

54. Ozouf M., *Composition française. Retour sur une enfance bretonne*, Paris, Gallimard, « Folio », 2009, p. 270.

55. Il s'agit d'un projet collectif de recherche intitulé PROSOPOFEM, financé par Sciences Po et piloté par Christine Bard et Sylvie Chaperon (2010-2012). Le Dictionnaire biographique des féministes devrait paraître aux Presses universitaires de France en 2013.

(p27-41)

Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes

Laure BERENI

Les publications sur les mouvements des femmes ont exploré la grande variété des formes des luttes pour la cause des femmes depuis qu'elles ont émergé en tant que collectifs organisés, au cours du XIX^e siècle¹. De multiples manières de penser les femmes et de se représenter leurs intérêts ont coexisté au sein de ces mouvements, souvent de manière conflictuelle². Cette multiplicité des manières de dire la cause des femmes est le produit de l'hétérogénéité même de la catégorie femmes, traversée par un enchevêtrement de rapports de pouvoir (que l'on désigne habituellement par le terme d'intersectionnalité). Mais elle est aussi liée au fait que les luttes féministes ont été imbriquées dans des mouvements sociaux et politiques variés, et se sont déployées dans des sphères sociales multiples. Des militantes de la cause des femmes ont fait entendre leurs revendications dans les syndicats, dans les partis, dans une large palette de mouvements sociaux et politiques (nationalistes, philanthropiques, pacifistes, écologistes, antiracistes...), mais aussi dans des professions d'élite (avocats, universitaires, dirigeants d'entreprise), au sein d'organisations confessionnelles, dans les médias, dans la haute fonction publique, dans l'armée ou dans la police... Dans ces différents univers, l'identité « femmes » a été imbriquée dans d'autres affiliations, et la cause des femmes dans d'autres enjeux. Les luttes pour la cause des femmes ont en partie épousé les principes d'identification et de fonctionnement qui y ont prévalu. Ainsi, le principe d'autonomie des luttes féministes, affirmé d'un point de vue organisationnel (statut d'association ou de groupe indépendant de tout autre mouvement ou institution) et discursif (« les femmes » comme catégorie générique et transversale), a été sans cesse mis à l'épreuve par leur encastrement dans de multiples univers sociaux, et par la consubstantialité des rapports de pouvoir et des identités politiques.

Le concept d'*espace de la cause des femmes*, présenté ici, offre une nouvelle perspective pour penser l'architecture des luttes pour la cause des femmes, particulièrement à l'ère contemporaine. Il permet de restituer la grande pluralité de ces mobilisations, leur dispersion et leur encastrement dans des visions du monde variées et des univers multiples. En quelques mots, on peut le définir

1. Je remercie Sébastien Chauvin et Lilian Mathieu pour leurs éclairants commentaires critiques sur une version antérieure de ce texte.

2. Voir notamment GUBIN É. et al. (dir.), *Le siècle des féminismes*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004.

comme la *configuration des sites de mobilisation pour la cause des femmes dans une pluralité de sphères sociales*. Il s'agit d'une catégorie plus large que ce que l'on entend habituellement par « mouvement des femmes ». L'espace de la cause des femmes s'appuie en effet sur une définition de la contestation féministe qui rompt avec l'opposition traditionnellement tracée (par les actrices de ces mobilisations comme par ses analystes) entre « mouvements » et « institutions ». Il inclut des sites de défense de la cause des femmes inscrits dans une pluralité de champs sociaux, dont des institutions (administration, partis, institutions religieuses, université...). L'espace de la cause des femmes est marqué par une forte hétérogénéité interne, et sa consistance propre par rapport au reste du monde social est fluctuante. Mais, comme on va le voir, certaines de ses caractéristiques structurelles jouent comme des facteurs de convergence qui rendent possibles, dans certaines conjonctures, des mobilisations transversales en son sein et donc sa « mise en mouvement ».

Après avoir restitué le cheminement empirique qui a donné lieu à la construction du concept d'espace de la cause des femmes (l'analyse des luttes pour la parité politique, au cours des années 1990 en France³), j'en présenterai les principales caractéristiques distinctives.

Des mobilisations transversales pour la parité

Je voudrais commencer par replacer l'espace de la cause des femmes dans l'enquête qui a constitué son point de départ. Ce concept a d'abord été forgé pour comprendre l'impact de ces mobilisations collectives dans la mise à l'agenda et la fabrication des lois de 1999 et 2000 dites « sur la parité⁴ ».

En 1992, un livre signé par trois militantes de la cause des femmes⁵ lance publiquement le slogan de « parité », repris quelques mois plus tard dans la plateforme finale d'une conférence européenne organisée à Athènes sur « les femmes et le pouvoir ». Très vite, une campagne de mobilisation s'engage autour du slogan. Plusieurs associations et réseaux associatifs dédiés à la parité se constituent : le Réseau Femmes pour la parité, Elles Aussi, Demain la parité, Parité, Femmes et Hommes pour la parité... Tout au long de la décennie 1990, les militantes de la parité usent de multiples moyens pour sensibiliser les élites politiques et l'opinion publique à leur revendication : elles organisent des manifestations devant le Parlement, lancent des pétitions, tiennent des colloques, publient des pamphlets, rencontrent des élu-e-s et des responsables politiques, ou présentent des « listes de femmes » aux élections.

En dépit de cet activisme intense et soutenu, les mobilisations paritaires ont été caractérisées par d'importantes faiblesses. D'abord, le mouvement pour la parité a eu les plus grandes difficultés à étendre son assise numérique. Reflétant l'étroitesse des troupes engagées pour la cause des femmes dans un climat de

« creux » des mobilisations féministes, et rencontrant de vives réticences parmi certaines militantes de la cause des femmes (notamment de la part de nombreuses héritières du féminisme radical des années 1970), le mouvement pour la parité n'a jamais été un mouvement de masse. Il a probablement attiré entre deux cents et quatre cents activistes tout au long de la décennie. Faibles numériquement, les mobilisations pour la parité ont en outre été marquées par de nombreux désaccords sur les termes de la lutte, par d'incessants conflits et rivalités internes, et se sont globalement déployées en ordre dispersé.

Toutefois, l'enquête a montré que la campagne paritaire a été caractérisée par un trait marquant, qui a pu jouer comme une importante ressource de l'action collective, à même de compenser ses faiblesses structurelles : sa *transversalité*.

Les mobilisations pour la parité ont été marquées, en premier lieu, par une transversalité que l'on peut qualifier d'*idéologique*. Le slogan de parité a fait converger des actrices ayant des définitions très diverses de la cause des femmes, et s'inscrivant dans des traditions militantes contrastées. Ont participé à la campagne des héritières du féminisme de la deuxième vague, à la fois de ses tendances radicales (Mouvement de libération des femmes, MLF) et – plus fréquemment – de ses tendances plus modérées (dont l'association Choisir est emblématique). Mais la campagne paritaire a également été investie par des militantes d'associations « féminines » constituées à l'ère des mobilisations de la première vague⁶, et qui défendent une vision plus traditionnelle des femmes et de leurs intérêts, se tenant généralement à distance du label « féministe » : l'Union féminine civique et sociale (UFCS), l'Action catholique générale féminine (ACGF) et des associations membres du Conseil national des femmes françaises (CNFF), telles que l'Association des femmes diplômées des universités (AFFDU), ont activement participé au mouvement pour la parité.

En second lieu, la transversalité du mouvement pour la parité a été *sectorielle*. Certes, ce qu'on appelle couramment le « mouvement associatif féminin et féministe » a joué un rôle central : les mobilisations paritaires ont émergé sous la forme de collectifs, d'associations et de réseaux « autonomes » (affirmant leur indépendance à l'égard des partis et de tout autre mouvement social ou politique), qui sont restés les composantes principales de la campagne jusqu'à la mise à l'agenda gouvernemental de la réforme constitutionnelle, en 1997. Mais les mobilisations paritaires n'ont pas été circonscrites au monde des associations féminines et féministes autonomes : elles ont attiré des actrices de sphères sociales variées, et se sont déployées *dans* ces différentes sphères, y compris à l'intérieur des « institutions » : dans les partis politiques, dans l'univers intellectuel, au Parlement ou encore dans certains services de l'État.

Tout d'abord, les mobilisations pour la parité ont été caractérisées par la forte implication de militantes inscrites dans le champ politique : des militantes de partis (ou d'anciennes militantes de parti), en premier lieu du parti socialiste, qui avaient éprouvé les plus grandes difficultés à défendre la cause de la représentation politique des femmes (souvent sous la forme des quotas) dans

3. BERENI L., *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, Thèse de doctorat en science politique, université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2007.

4. Lois du 8 juillet 1999 et du 6 juin 2000.

5. GASPARD F. et al., *Au pouvoir, citoyennes ! Liberté, Égalité, Parité*, Paris, Le Seuil, 1992.

6. BARD C., *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995.

leurs organisations partisans. En outre, les militantes de partis et les élues se sont aussi mobilisées à l'extérieur du mouvement associatif, au sein du champ électoral-partisan. Elles ont fait pression à l'intérieur de leurs appareils politiques (cf. l'Assemblée des femmes, au parti socialiste), ou en tant qu'élues du Parlement, à la fin de la décennie, dans leur groupe politique ou dans leur commission parlementaire.

À côté des militantes de partis politiques, des universitaires féministes, inscrites dans le champ des études féministes et sur les femmes⁷ se sont activement investies dans la campagne paritaire, le plus souvent en mobilisant leur légitimité académique. Elles sont intervenues dans des colloques, ont publié des livres, des articles dans la presse ou dans des revues savantes, et ont été convoquées en tant qu'expertes par des instances du féminisme d'État. Ces mobilisations intellectuelles ont joué un rôle majeur pour surmonter les vives oppositions formulées par les défenseurs orthodoxes de l'universalisme républicain à la fin de la décennie.

Enfin, les mobilisations pour la parité se sont déployées à l'intérieur même de l'État, au sein des instances chargées de défendre les droits des femmes, surtout à partir de la création de l'Observatoire de la parité, en 1995. Cette instance consultative placée sous la tutelle du Premier ministre a été un site de formulation institutionnelle de la cause de la parité, puis une force de pression en faveur d'une vision « forte » de la parité lors des débats parlementaires. Les délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat, créées en 1999, ont également joué un rôle important dans l'extension du dispositif paritaire lors de la préparation de la loi électorale votée le 6 juin 2000.

Parce que ces mobilisations plurielles, multisectorielles, se sont trouvées liées entre elles, on peut parler de *transversalité* des luttes paritaires. En raison des conflits qui les ont agitées et de leur faible degré de coordination, on ne peut les considérer comme une *coalition*, sauf pendant une courte période, au moment de l'examen du projet de loi constitutionnelle, en 1998 et 1999⁸. On peut toutefois parler d'une *nébuleuse* de mobilisations reliées entre elles par des militantes multi-positionnées, par un emboîtement de réseaux associatifs et par certains événements rassembleurs (pétitions, manifestations, colloques...). Cette transversalité sectorielle et idéologique de la campagne pour la parité a joué un rôle déterminant dans le succès de la revendication de parité, malgré des troupes numériquement étroites et une difficile coordination des luttes. Le slogan de parité a en effet été diffusé dans une grande variété de sphères sociales et traduit dans de multiples registres. Il a en outre été défendu avec une verve militante au cœur des institutions politiques au moment de la fabrication de la loi.

Mais au-delà de l'enjeu spécifique de la campagne paritaire, cette recherche sur la parité m'a conduite à examiner les conditions structurelles rendant pos-

sibles, voire probables, l'émergence de telles mobilisations transversales. Il est apparu évident, au cours de l'enquête, que les luttes pour la parité ont été menées par des actrices déjà insérées dans des sites de défense de la cause des femmes. J'ai ainsi cherché à dresser une cartographie de cet *espace préalable* des mobilisations paritaires, au sein duquel cette campagne a « puisé » ses militantes et ses organisations, en faisant l'hypothèse qu'elles avaient pu lui emprunter certaines caractéristiques structurantes. À ce stade, la catégorie de « mouvement des femmes », couramment utilisée par les actrices comme par les analystes pour caractériser l'ensemble des organisations et des militantes de la cause des femmes, est apparue, à plusieurs égards, insatisfaisante pour désigner cet espace préalable. C'est pourquoi j'ai proposé un autre concept, l'*espace de la cause des femmes*. Son trait distinctif majeur par rapport à la notion traditionnelle de mouvement des femmes est d'englober non seulement les associations féminines et féministes, auxquelles la notion de « mouvement des femmes » renvoie classiquement, mais aussi d'autres sites de défense de la cause des femmes, qui s'inscrivent dans une grande variété de champs sociaux, y compris des univers institutionnalisés et professionnalisés : les partis, les syndicats, les autres mouvements sociaux, mais aussi l'État, le monde patronal, le champ religieux, l'univers intellectuel, etc.

L'espace de la cause des femmes : quelques éléments de définition

Cadre(s) théorique(s)

Avant d'entrer dans le détail de la définition de l'espace de la cause des femmes, il importe de relier ce concept aux élaborations théoriques qui l'ont inspiré. Il a été élaboré au croisement de traditions de recherche assez éloignées : en premier lieu, il emprunte aux recherches qui ont mis en évidence le déploiement de contestations féministes à l'intérieur des institutions ; en second lieu, le concept d'espace de la cause des femmes s'inspire d'élaborations théoriques plus générales permettant de repérer des univers sociaux dotés de logiques de fonctionnement autonomes par rapport au reste du monde social, dans le sillage du concept de « champ » élaboré par Pierre Bourdieu⁹.

L'extension des frontières de la contestation féministe

Des recherches sur les mouvements féministes contemporains ont souligné l'émergence de luttes pour la cause des femmes *dans* les institutions. Les travaux sur le « féminisme d'État » ont joué un rôle moteur dans ce courant de recherche, en montrant que des « bureaucrates » disposant d'un pouvoir administratif (« fémocrates » ou « *mouvement insiders* ») et des institutions pouvaient déployer, à certaines conditions, une action militante féministe à l'intérieur de

7. LAGRAVE R. M., « Recherches féministes ou recherches sur les femmes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 83, 1990, p. 27-39.

8. BERENI L., « Quand la mise à l'agenda ravive les mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes et la parité politique (1997-2000) », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 2, 2009, p. 301-323.

9. Voir notamment « Quelques propriétés des champs », dans BOURDIEU P., *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 113-120.

l'État¹⁰. Les mêmes logiques de contestation interne ont été mises au jour dans des institutions aussi diverses que le monde académique, les partis, les syndicats, l'Église ou l'Armée¹¹. La dichotomie mouvement/institution a également été mise à l'épreuve par une série de travaux sur la constitution de coalitions féministes transversales, formées entre militantes associatives, bureaucrates, expertes et élues des assemblées politiques, parfois de manière durable¹², le plus souvent de manière temporaire, par exemple à l'occasion d'une campagne législative engageant l'égalité des sexes¹³. Enfin, dans une perspective proche, des travaux récents ont souligné la pluralité des formes de la *représentation* politique des femmes, dans une variété d'espaces sociaux (assemblées politiques, organisations de la société civile, médias, État...) ¹⁴.

Ces travaux démontrent que la contestation féministe n'est pas circonscrite à ce qu'on envisage généralement comme l'univers des mouvements sociaux : elle n'est pas constituée seulement d'*outsiders*, luttant en dehors et contre les institutions. Ils rappellent également que les luttes féministes sont fortement imbriquées dans de multiples univers de pratiques et de sens. Mais les conclusions de ces recherches ne conduisent pas à une redéfinition profonde de l'architecture générale du mouvement des femmes : le terme de mouvement des femmes est, implicitement ou explicitement, maintenu pour désigner les mobilisations des associations féminines et féministes « autonomes ». Rien n'est dit sur la nature des liens qui unissent structurellement les différentes composantes des mobilisations pour la cause des femmes dans une variété de sphères sociales, dans et en dehors des institutions.

Il m'a semblé utile de substituer le terme d'*espace* à celui de *mouvement*, en faisant l'hypothèse que ce déplacement sémantique permet de repenser l'architecture des luttes pour la cause des femmes. En effet, le terme de mouvement a deux principales limites. En premier lieu, il renvoie implicitement à l'idée d'une certaine solidarité, d'une unité des luttes pour la cause des femmes. Il rend difficilement compte de l'éclatement et de la conflictualité des protestations au nom

des femmes et pour les femmes. Le terme d'*espace* permet, davantage que celui de mouvement, de pointer l'hétérogénéité comme caractéristique structurelle des luttes pour la cause des femmes, et de souligner que ce n'est qu'à certaines conditions, et partiellement, que cet espace « fait mouvement », c'est-à-dire qu'émergent des mobilisations conjointes en son sein. En second lieu, le terme de mouvement renvoie couramment à l'univers des mobilisations protestataires à l'extérieur des institutions. Or il me semble que les groupes et associations qui revendiquent leur ancrage dans l'univers des mouvements sociaux et s'engagent de manière exclusive et autonome dans la défense de la cause des femmes ne forment qu'une partie (certes centrale) des luttes menées autour de cette cause. L'espace de la cause des femmes est une catégorie plus large. Il inclut une grande variété de sites de protestation féministe qui relèvent d'univers sociaux différenciés (champs partisan, administratif, intellectuel...) et qui embrassent partiellement leurs logiques distinctes de perception et d'action. La notion d'*espace* permet aussi de penser les liens structurels entre ces différents sites, et de caractériser leurs relations mutuelles.

L'espace de la cause : entre champ et réseau

La catégorie d'*espace* de la cause des femmes s'inspire des théorisations qui, en sociologie des mouvements sociaux, ont tenté de dessiner un cadre pour penser des univers de mobilisations spécialisés autour d'une cause.

En France, c'est le concept de champ, tel qu'il a été théorisé par Bourdieu, qui a exercé une influence déterminante pour penser les univers spécialisés de défense des causes¹⁵. L'*espace* de la cause des femmes s'inscrit dans le sillage de ces théorisations. Il emprunte au concept de champ l'idée d'un univers de pratiques et de croyances orientées autour d'un enjeu commun, la cause des femmes, et l'idée d'un *espace* de luttes autour de cet enjeu, qui (re)produisent les rapports de pouvoir en son sein. Toutefois, la notion d'*espace* de la cause des femmes se détache à plusieurs égards d'une vision « forte » du champ, qui justifie l'usage du terme d'*espace*. On rejoint ici le raisonnement qui conduit Lilian Mathieu à parler « d'*espace* des mouvements sociaux », pour désigner l'univers des mobilisations protestataires. L'*espace* de la cause des femmes, de manière homologue à l'*espace* des mouvements sociaux, est faiblement unifié sur le plan interne, notamment parce qu'il n'existe pas de mécanismes forts de régulation institutionnelle en son sein (comme les élections dans le champ politique ou les Prix dans le champ littéraire). À l'instar de l'*espace* des mouvements sociaux, l'*espace* de la cause des femmes est en outre constamment ébranlé dans son autonomie par rapport au reste du monde social, et alterne entre des phases de rétractation, au cours desquelles ses logiques propres déclinent sous l'emprise de celles d'autres champs, et des « poussées d'autonomie » qui tendent à le constituer en univers distinct¹⁶.

10. STETSON D. McBride, MAZUR A. G. (dir.), *Comparative State Feminism*, Thousand Oaks, Sage, 1995; BANASZAK L. A., « Inside and Outside the State: Movement Insider Status, Tactics and Public Policy Achievements », dans MEYER D. S., JENNESS V., HINGRAM H. (dir.), *Routing the Opposition: Social Movements, Public Policy, and Democracy*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005, p. 149-176; REVILLARD A., *La cause des femmes dans l'État : une comparaison France-Québec (1965-2007)*, thèse de doctorat en sociologie, ENS Cachan, 2007.
11. Cf. notamment : COLGAN R., LEDWITH S. (dir.), *Gender, Diversity and Trade Unions. International Perspectives*, London, Routledge, 2002; LOVENDUSKI J., *Feminizing Politics*, Cambridge, Polity, 2005. KATZENSTEIN M. F., *Faithful and Fearless. Moving from Feminist Protest Inside the Church and the Military*, Princeton, Princeton University Press, 1998.
12. WOODWARD A., « Building Velvet Triangles: Gender and Informal Governance », dans CHRISTIANSEN T. et PIATTONI S. (dir.), *Informal Governance in the European Union*, Cheltenham, Edward Elgar, 2003, p. 76-93.
13. HOLLI A. M., « Feminist Triangles: A Conceptual Analysis », *Representation*, vol. 44, n° 2, 2008, p. 169-185.
14. GIRAUD I., *Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France 1965-2004*, thèse de doctorat en science politique, université de Montréal (Canada)/université de Versailles-Saint-Quentin (France), 2005; STOFFEL S., « Rethinking Political Representation: The Case of Institutionalized Feminist Organizations in Chile », *Representation*, vol. 44, n° 2, 2008, p. 141-154.

15. TOPALOV C., « Le champ "réformateur" 1880-1914 : un modèle », dans TOPALOV C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, EHESS, 1999; PINELL P. (dir.), *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France (1981-1996)*, Paris, PUF, 2002; MATHIEU L., « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, vol. 20, n° 77, 2007, p. 131-151.
16. *Ibid.*, art. cit., p. 140.

L'espace de la cause des femmes peut être également rapproché du « champ réformateur » théorisé par Christian Topalov, qui désigne entre 1880 et 1914, une configuration d'acteurs et d'institutions engagés dans de multiples activités de réforme sociale, unis par des discours et des pratiques communes, et reliés entre eux par un enchevêtrement de réseaux¹⁷. Cette « nébuleuse » traverse des champs sociaux structurés, tels que les champs politique, administratif et scientifique. Topalov souligne que bien qu'elle ait une consistance propre, fondée sur des principes de pensée et d'action spécifiques, la nébuleuse réformatrice est un champ « faible », notamment parce qu'elle n'offre pas un système de professionnalisation autonome. Ses agents sont incités à y faire des investissements (acquérir une notabilité réformatrice) dont le « retour » s'opère dans d'autres champs, plus fortement professionnalisés, où l'on peut vivre *de et pour* l'enjeu qui les constitue. De manière homologue, l'espace de la cause des femmes n'offre que peu de positions professionnelles qui permettent de vivre de et pour la cause des femmes.

La notion d'espace telle qu'elle est entendue ici implique non seulement l'idée d'un « champ de forces » mais aussi l'existence d'un maillage de réseaux sociaux qui unissent entre elles les entités de l'espace. Cette perspective, théorisée en sociologie des mouvements sociaux par Russel Curtis et Louis Zurcher à travers la notion de « champ multi-organisationnel¹⁸ », a été appliquée de manière fructueuse pour analyser les mouvements des femmes. En s'appuyant sur les outils statistiques de l'analyse de réseaux¹⁹, Naomi Rosenthal et ses collègues ont ainsi dressé une cartographie des liens unissant les organisations de femmes dans l'État de New York, par le biais des multi-positionnements de leurs élites²⁰. L'enchevêtrement des liens qui unissent entre elles une multitude d'organisations féminines permet de mettre en évidence la consistance propre de cet univers de mobilisations par rapport au reste du monde social, et la centralité des luttes pour le suffrage en son sein. Leur analyse met également en évidence la très forte hétérogénéité de ce « mouvement », les lignes de fracture qui le traversent, la prédominance des liens « faibles » plutôt que « forts », et le caractère flou de ses frontières par rapport à d'autres mouvements sociaux et politiques, fluctuant selon les conjonctures historiques. Dans le prolongement de ces analyses, l'espace de la cause des femmes est envisagé comme un système de liens d'une densité particulièrement élevée par rapport à l'ensemble du monde social. C'est cette densité de liens qui permet de rendre compte de l'autonomie relative de cet espace, en partant du principe que les chaînes d'interrelations sont le support de convergences organisationnelles et cognitives. En même temps, comme on va le

voir, le paradigme du réseau permet de mettre en évidence l'impossible clôture de l'espace de la cause des femmes, son encastrement dans le reste du monde social, et la porosité de ses frontières.

Pôles et mouvances de l'espace de la cause des femmes

L'espace de la cause des femmes est structuré autour de deux axes principaux, qui font écho à la double transversalité évoquée à propos de la campagne paritaire. Le premier est idéologique, et se trouve au fondement des différentes « mouvances ». Le second est sectoriel, et est à l'origine de la différenciation par « pôles ».

En premier lieu, l'espace de la cause des femmes est structuré par un principe de division que l'on peut qualifier d'idéologique, et qui permet de repérer ce qu'on appelle ici des *mouvances*. Précisons que l'on adopte ici une définition large des luttes pour la cause des femmes. Loin de s'en tenir à une définition restrictive du féminisme, on inclut dans cette catégorie l'ensemble des collectifs luttant principalement *au nom* des femmes (les femmes, comme catégorie distincte du monde social, constituent le référent de la lutte) et *pour* les femmes (l'objectif est d'améliorer leur « condition », leur « statut », d'atteindre « l'égalité... »), même si ces luttes n'engagent pas toujours une remise en cause frontale, systématique et explicite de la domination masculine (le label « féministe » n'est pas toujours revendiqué, et tous les aspects de la hiérarchie de genre ne sont pas forcément contestés). L'espace de la cause des femmes inclut de ce point de vue un *continuum* de positions entre militantisme « féministe » et « féminin ». Historiquement, nombre d'organisations participant aux luttes pour la cause des femmes ont oscillé entre les deux registres, et cela a notamment été le cas des participantes du mouvement pour la parité. Ainsi défini, l'espace de la cause des femmes inclut des définitions contrastées, potentiellement conflictuelles de l'enjeu de la lutte – la cause des femmes. Comme on l'a mentionné en introduction, cette hétérogénéité reflète les multiples clivages produits par les rapports de pouvoir qui traversent le groupe des femmes (classe, ethnicité, nationalité, âge, sexualité...), dont « l'identité » ne va jamais de soi²¹. De manière étroitement liée, l'hétérogénéité idéologique de l'espace de la cause des femmes dérive des engagements sociaux et politiques multiples des militantes de la cause des femmes : loin d'être « entièrement » dévouées à la cause des femmes, les actrices de cet espace se situent plus largement dans l'univers des luttes sociales et politiques, et déploient même fréquemment des engagements multiples, qui influencent leur manière de penser la cause des femmes. Ainsi, l'espace de la cause des femmes est traversé par des lignes de fractures importées d'autres mouvements sociaux et politiques dans lesquels il est partiellement imbriqué. On pourrait ainsi repérer, dans l'espace de la cause des femmes, une très grande variété de mouvances partiellement emboîtées les unes dans les autres : socialiste, libérale, écologiste, nationaliste, pacifiste, familialiste, antiraciste, catholique, *queer*... En

17. TOPALOV C., « Le champ "réformateur"... », art. cit.

18. CURTIS RUSSEL L., ZURCHER LOUIS A., « Stable Resources of Protest Movements: The Multi-Organizational Field », *Social Forces*, vol. 52, n° 1, 1973, p. 53-61.

19. Pour une présentation des usages de l'analyse de réseaux en sciences sociales, cf. LEMERCIER C., « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 52, n° 2, 2005, p. 88-112.

20. ROSENTHAL N. *et al.*, « Social Movements and Network Analysis: A Case Study of the Nineteenth-Century Women's Reform in New York State », *American Journal of Sociology*, vol. 90, n° 5, 1985, p. 1022-1054.

21. RILEY D., « Am I That Name? » *Feminism and the Category of "Women" in History*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1988; SCOTT J. W., *Gender and the Politics of History*, New York, Columbia University Press, 1988.

outre, l'histoire des mouvements des femmes a souligné la récurrence de certaines lignes de clivage propres à cet espace, telle que la tension entre « universalisme » et « différentialisme ». Précisons que les distinctions idéologiques qui traversent l'espace de la cause des femmes ne sont pas des choix individuels flottant au-dessus des structures : elles s'enracinent dans des propriétés sociales, des lieux de socialisation et des carrières militantes spécifiques. Dans la recherche que j'ai menée sur la parité, j'ai distingué deux larges mouvances qui m'ont semblé pertinentes pour repérer les clivages idéologiques les plus marquants dans la campagne paritaire : une mouvance *traditionnelle* héritière des mobilisations féminines et féministes nées dans la première partie du xx^e siècle, et une mouvance *de la seconde vague* qui a émergé au début des années 1970 en affirmant un agenda, des modes d'action et des rhétoriques plus contestataires, dans le sillage de mai 1968.

En second lieu, l'espace de la cause des femmes est structuré par l'hétérogénéité sectorielle des luttes qui le constituent. C'est là, sans doute, la principale innovation de l'espace de la cause des femmes par rapport à la notion de « mouvement des femmes », généralement utilisée par les actrices dans les études : l'espace de la cause des femmes permet de penser ensemble des luttes qui se déploient dans une grande variété de champs sociaux, y compris à l'extérieur des frontières du monde des associations et des mouvements sociaux, qui est le lieu historique de constitution de l'autonomie du mouvement des femmes. De ce point de vue, l'espace de la cause des femmes prolonge les travaux, évoqués plus haut, qui ont pointé l'existence des sites de contestation féministe à l'intérieur des institutions. Le terme de *pôle* qualifie ici la pluralité sectorielle des mobilisations pour la cause des femmes, chaque pôle correspondant aux sites de défense de la cause des femmes inscrits dans un champ spécifique. Ces lieux de mobilisation pour la cause des femmes sont en partie orientés vers les logiques spécifiques du champ où ils s'insèrent. On peut ainsi identifier autant de pôles que d'univers sociaux spécialisés dans lesquels se déploient des luttes pour la cause des femmes. Selon cette perspective, ce qu'on appelle généralement le « mouvement des femmes » constitue l'un des pôles – certes le plus central – de l'espace de la cause des femmes. Je désigne, en effet, par « pôle associatif » l'ensemble des collectifs spécialisés dans la défense de la cause des femmes et affirmant leur autonomie organisationnelle et discursive à l'égard de tout autre mouvement ou institution (ces collectifs ont en effet généralement pris, depuis la loi de 1901, la forme d'associations). Le pôle associatif peut être considéré comme la matrice de l'espace de la cause des femmes. D'abord, en raison de sa centralité dans l'enchevêtrement des réseaux qui irriguent cet espace : nombre d'actrices qui s'inscrivent dans les différents pôles de l'espace de la cause des femmes ont également « un pied » dans le pôle associatif. En outre, ce pôle joue un rôle moteur, de fait, dans de nombreuses mobilisations collectives : il est le point de départ de nombreuses luttes qui par la suite se diffusent dans d'autres pôles de l'espace de la cause des femmes.

Mais à côté de ce pôle associatif « autonome » de l'espace de la cause des femmes se trouve une multiplicité de pôles que l'on peut qualifier de pôles

encastrés – pour signifier leur imbrication dans des univers sociaux variés, ayant des logiques de fonctionnement autonomes. Il est possible de distinguer, par exemple, un pôle partisan (commissions femmes de partis), un pôle académique (institutions du champ des études féministes), un pôle étatique (instances bureaucratiques chargées des droits des femmes), un pôle syndical (commissions femmes des syndicats), un pôle ecclésial (sites de défense de la cause des femmes dans les institutions religieuses), un pôle mouvementiste (sites de défense de la cause des femmes et les autres « mouvements sociaux »), etc. La liste n'est pas limitative, puisqu'il peut y avoir autant de pôles que d'univers spécialisés où émergent des sites de défense de la cause des femmes.

Bien entendu, les pôles (comme les mouvances d'ailleurs) sont des idéaux-types, des points de repères analytiques pour situer des collectifs et des actrices dans l'espace de la cause des femmes, et non des découpages discrets de la réalité. En effet, il n'y a pas de collectifs ou d'actrices qui relèvent « purement » du pôle associatif autonome ou de l'un des pôles encastrés de l'espace de la cause des femmes. Militantes et organisations se positionnent fréquemment à l'intersection entre les deux. Pour prendre des exemples concrets, l'Association nationale des études féministes (ANEF) se situe entre pôle associatif et académique, Femmes démocrates et l'Assemblée des femmes (qui réunissent, respectivement, des militantes des partis centristes et du PS) entre pôle associatif et pôle partisan, et le Collectif national pour le droit des femmes (CNDF) entre pôle associatif, syndical, partisan et mouvementiste (puisque'il réunit des militantes d'associations féministes, mais aussi de partis, de syndicats et de mouvements sociaux). Situer une actrice ou un collectif dans un pôle est donc une affaire de degré et de contexte d'action, et non une opération de classification nette et définitive. On peut par exemple penser que l'association Femmes démocrates est plus proche du champ partisan que la Ligue du droit des femmes ou Mix-Cité, mais que sa position précise (entre pôle partisan et associatif) dépend du contexte d'action, et notamment de l'intérêt variable qu'ont ses militantes à investir tel ou tel label pour qualifier leurs actions.

Les deux axes de structuration de l'espace de la cause des femmes (idéologique et sectoriel) fournissent des coordonnées pour localiser la grande diversité des collectifs de l'espace de la cause des femmes, qui relèvent indissociablement d'un ou de plusieurs pôles *et* mouvances : par exemple, le collectif Femmes démocrates relève à la fois de la mouvance libérale et du pôle partisan ; la commission femmes de la CGT s'inscrit dans le pôle syndical et dans la mouvance de la gauche laïque.

Une consistance fluctuante

L'espace de la cause des femmes est à la fois traversé par des logiques d'éclatement, qui menacent son unité et son autonomie, et par des mécanismes d'intégration, qui tendent à l'unifier et rendent possible, dans certaines conjonctures, la formation de campagnes transversales.

Des forces d'éclatement

La structuration de l'espace de la cause des femmes en mouvances et en pôles, qui traduit son imbrication dans le reste du monde social, le soumet à des forces centrifuges qui menacent constamment son unité et son autonomie.

Tout d'abord, l'hétérogénéité idéologique de l'espace de la cause des femmes joue comme un puissant obstacle à la consolidation d'un univers de sens commun et au déploiement possible de luttes conjointes en son sein. Par exemple, dans les années 1970, un clivage puissant opposait les militantes féministes de la deuxième vague, aux rhétoriques protestataires, proches de l'extrême gauche et de la gauche, aux membres des « vieilles » associations féminines, héritières du suffragisme. Les militantes de ces deux mouvances antagonistes ne considéraient pas, dans une large mesure, appartenir à un même espace de mobilisations. Une alliance transversale était difficilement imaginable. Même si ce clivage s'est un peu atténué dans les années 1990 – les luttes pour la parité en sont la preuve –, il reste un ferment de division fort au sein de l'espace de la cause des femmes, qui fragilise son existence même en tant qu'univers *autoréférentiel*. Les ferments de dissension idéologique sont innombrables au sein de l'espace de la cause des femmes. Donnant lieu à des conflits, parfois violents, ces désaccords sur le sens accordé à la lutte se traduisent aussi, souvent, par une ignorance mutuelle, qui reflète l'absence d'identification à un univers de sens commun. Pour prendre un exemple très contemporain, il est probable que les membres des Panthères roses, organisation investie par de jeunes militant-e-s féministes *queer* et radicales, et les militantes du Conseil national des femmes françaises, souvent plus âgées, souvent proches de la droite politique, n'aient pas le sentiment d'appartenir à un même « mouvement ». Des luttes communes sont difficilement imaginables (mais pas impossibles).

En deuxième lieu, c'est l'hétérogénéité sectorielle de l'espace de la cause des femmes qui menace sérieusement son autonomie par rapport au reste de l'espace social. En effet, l'espace de la cause des femmes est « un champ faible », potentiellement menacé par des « poches d'hétéronomie », pour reprendre les termes utilisés par Lilian Mathieu²². Chaque pôle de l'espace de la cause des femmes est pris dans un champ « plus fort » qui exerce sur lui une force d'attraction, susceptible de détourner ses actrices de la centralité de la cause des femmes, de ses enjeux et intérêts spécifiques. Les actrices qui s'inscrivent le plus nettement dans les pôles encadrés de l'espace de la cause des femmes sont partagées entre la logique de leur champ d'appartenance sur celle de leur engagement dans l'espace de la cause des femmes : les membres de commissions femmes de partis, de syndicats, les universitaires rattachées à des laboratoires ou groupes de recherche féministes, les membres des institutions chargées des droits des femmes, sont le plus souvent, avant tout, respectivement militantes de parti, de syndicats, universitaires ou bureaucrates. En outre, les instances de défense de la cause des femmes auxquelles elles se rattachent agissent souvent, en premier lieu, dans les

logiques du champ où elles s'inscrivent, avant de s'inscrire dans un « mouvement » plus large. Par exemple, les membres des commissions femmes de partis sont en premier lieu tournées vers les enjeux de défense de la cause des femmes au sein de leur parti, et plus généralement dans l'univers partisan. De même, les universitaires féministes sont en premier lieu tournées vers la défense des savoirs féministes à l'université et de l'accès des femmes et des féministes aux positions dominantes de ce champ. La convergence des multiples logiques sectorielles qui traversent l'espace de la cause des femmes autour d'enjeux transversaux, attachés à la catégorie générique de « femmes », est loin d'aller de soi.

Des mécanismes de convergence

Mais l'espace de la cause des femmes n'est pas une simple juxtaposition de groupes luttant de manière très diverse et dans des univers variés pour la cause des femmes. Au-delà de son hétérogénéité, de son caractère éclaté, cet espace est traversé par des mécanismes de convergence structurels, qui lui confèrent une consistance propre. C'est l'enchevêtrement de liens sociaux entre les actrices et les collectifs de l'espace de la cause des femmes qui constitue le fondement principal des dynamiques centripètes en son sein. Même si les réseaux de l'espace de la cause des femmes sont le plus souvent des liens « faibles », ils rendent possible la mise en relation de régions très diverses de cet espace. Un tel maillage de liens permet de comprendre que, dans certaines conjonctures historiques, des liens distendus puissent être activés, et des alliances « transversales » relativement improbables en contexte routinier puissent se nouer.

Ces réseaux reposent sur trois mécanismes distincts. En premier lieu, ils reposent sur des *multipositionnalités militantes*. De nombreuses actrices sont inscrites à la fois dans plusieurs mouvances et divers pôles de l'espace de la cause des femmes. Ces actrices font circuler des discours et des pratiques entre les différents segments de l'espace de la cause des femmes, et établissent des contacts qui peuvent se traduire, à terme, par des mobilisations conjointes. Elles sont donc les artisanes de rapprochements et d'échanges potentiels. En second lieu, les réseaux de l'espace de la cause des femmes reposent sur des *sites de convergence*. Même si l'espace de la cause des femmes ne dispose pas d'institutions régulatrices puissantes, il est ponctué d'événements fédérateurs, qui réunissent une multiplicité d'actrices autour de l'enjeu commun de la cause des femmes, au-delà de la variété des termes et des registres de la lutte. Ces moments de rassemblement peuvent être considérés comme des « cristallisations²³ » de l'espace de la cause des femmes, c'est-à-dire de matérialisation, dans un espace et un temps limités, de sa consistance propre. La journée internationale des femmes, le 8 mars, est un rite important de convergence de l'ensemble des fractions de l'espace de la cause des femmes, qui reconnaissent la portée commune de cet événement même s'il est célébré, le plus souvent, en ordre dispersé. Les conférences des Nations unies sur la question des femmes, organisées périodiquement depuis 1975, constituent,

22. MATHIEU L., « L'espace des mouvements sociaux... », art. cit.

23. *Ibid.*

également, un moment de convergence d'une grande variété d'actrices et de groupes de l'espace de la cause des femmes. Enfin, une multiplicité d'événements permet de réunir et de rapprocher des actrices d'horizons variés de l'espace de la cause des femmes : colloques sur les femmes, commémorations d'héroïnes du Panthéon féministe, festivals culturels autour des femmes, etc. Ces sites de convergence sont des lieux de sociabilité, où des actrices d'horizons divers se croisent, et nouent, le cas échéant, des liens interpersonnels. Enfin, l'enchevêtrement de liens qui unissent les actrices et les organisations de l'espace de la cause des femmes repose sur des *emboîtements organisationnels*. Les luttes féministes de la première vague étaient déjà caractérisées d'un emboîtement de fédérations d'associations (la plus importante étant le CNFF, constitué en 1901). Depuis les années 1990, les réseaux, appréciés pour leur souplesse, se sont répandus dans l'espace de la cause des femmes. La Coordination pour le Lobby européen des femmes (CLEF), créée en 1991 pour réunir les associations françaises du Lobby européen des femmes, est l'un des réseaux « parapluies » les plus larges et généralistes. Le Collectif national pour les droits des femmes et la Marche mondiale des femmes (réseau international) constituent également des exemples de réseaux généralistes. Mais la plupart du temps, les réseaux qui traversent l'espace de la cause des femmes se constituent autour d'une cause circonscrite (l'avortement, le viol, l'égalité professionnelle, la parité...), et sont d'une durée limitée (le temps d'une campagne de mobilisation).

Certes, la description des réseaux de l'espace de la cause des femmes ne permet pas d'expliquer, à elle seule, la constitution d'un univers autoréférentiel. L'espace de la cause des femmes se construit aussi discursivement, à travers la production et la circulation de schèmes de perception partagés. Ce processus passe en partie par l'apprentissage d'un langage politique commun, véhiculé par des instances de socialisation (livres, colloques, manifestations, etc.) : des rhétoriques, des images et des slogans que matérialisent des termes comme « femmes », « égalité », « émancipation », « exclusion politique des femmes »... Mais il est aussi souvent conflictuel : conformément à la définition du champ chez Bourdieu, les actrices de l'espace de la cause des femmes sont, au-delà de leurs divergences, prises dans les luttes de sens qui se déploient autour d'enjeux communs (avortement, violences, voile, prostitution, etc.). En participant à ces luttes, elles apprennent tout autant ce qui les sépare que ce qui les unit. Elles intériorisent les principes de division de l'espace, apprennent à en repérer les principales tendances et les protagonistes. Les controverses au sein de l'espace de la cause des femmes tendent donc à renforcer, pour ses actrices, le sentiment d'appartenir à un espace commun. Précisons que les logiques de construction objective (par les réseaux) et subjective (par les discours) de l'espace de la cause des femmes, loin de s'opposer, s'alimentent mutuellement. Amenées à se fréquenter, les actrices de l'espace de la cause des femmes sont d'autant plus disposées à s'approprier des visions du monde communes. Réciproquement, la diffusion de discours communs favorise la création de liens « objectifs » entre des actrices issues de segments variés de l'espace de la cause des femmes.

Pour conclure cette présentation de l'espace de la cause des femmes, je voudrais formuler deux remarques qui permettent d'évaluer la portée de ce concept. D'abord, l'espace de la cause des femmes est un concept historiquement situé. Si la pluralité et la transversalité des mobilisations féministes ne sont pas nouvelles, il me semble que le concept d'espace de la cause des femmes est étroitement lié à la trajectoire d'institutionnalisation qui a caractérisé ces mobilisations dans de nombreux pays durant les trente ou quarante dernières années. C'est parce que les femmes ont accédé en nombre (suffisant) aux institutions dominantes, et parce que des sites de défense de la cause des femmes se sont formés et consolidés à l'intérieur de ces institutions, que l'on peut considérer l'espace de la cause des femmes comme on l'a défini dans ce texte. La catégorie d'espace de la cause des femmes s'applique donc particulièrement aux mobilisations contemporaines pour la cause des femmes. Il reste à mettre cette catégorie à l'épreuve d'autres contextes nationaux et peut-être à d'autres causes qui ont connu, comme la cause des femmes, une trajectoire d'institutionnalisation (écologie, droits des malades, lutte contre les discriminations...). L'espace de la cause des femmes ne vise pas le statut de nouveau concept fétiche, et ne prétend en aucun cas se *substituer* à la catégorie de mouvement des femmes. Son intérêt est de déplacer le regard porté sur les luttes pour la cause des femmes, de révéler certaines dimensions de l'architecture de ces luttes que la catégorie de mouvement ne permet pas de voir aussi bien. Il n'empêche en aucun cas l'usage de la notion de mouvement des femmes, désormais éclairée et complétée, je l'espère, par une nouvelle perspective analytique.